



# DIRECTIVES POUR UNE COLLABORATION EFFICACE



**Questions à examiner  
avant de conclure une  
entente de collaboration**

Le présent document a été conçu pour les organismes qui envisagent une entente de collaboration avec d'autres organismes. Il offre des conseils pratiques et soulève des questions fondamentales à prendre en compte avant de signer une entente de collaboration.

## Introduction

La collaboration se révèle souvent une expérience très positive et mutuellement profitable. Un bon collaborateur peut faire profiter votre organisme de sa crédibilité et de son savoir-faire pour vos projets et initiatives et faire en sorte que vous obteniez de meilleurs résultats et touchiez plus de gens. Cependant, ce ne sont pas tous les organismes qui sont des collaborateurs acceptables pour votre organisme. Établir une relation de collaboration non convenable pourrait nuire à la réputation de vos projets et initiatives, ou même à la réputation de votre organisme, et entraîner des pertes financières. Pour éviter ces écueils, réfléchissez bien avant de conclure une entente de collaboration, et faites une planification rigoureuse. Pensez à votre mission et à vos buts, à ceux du collaborateur éventuel et aux avantages et coûts de cette collaboration.

## Établissement d'une entente de collaboration

### 1. Examinez les buts de votre organisme

- ✓ Assurez-vous de bien comprendre la mission, les buts et les priorités de votre organisme.

### 2. Cherchez le collaborateur éventuel

- ✓ Quel est le secteur d'activité de l'organisme?
- ✓ Quelle mission et quels buts poursuit-il?
- ✓ Comment mène-t-il ses affaires?
- ✓ Quelle réputation a-t-il?
- ✓ Comment fait-il la promotion de ses produits ou de ses services?
- ✓ Comment fait-il valoir ses intérêts?
- ✓ Si ses produits ou services se sont révélés dommageables, comment l'organisme s'est-il comporté?

- ✓ A-t-il déjà collaboré avec votre organisme ou un groupe semblable tel qu'un organisme de santé publique, un groupe communautaire ou une université? Vous pourriez obtenir des commentaires très utiles de ces organismes avant de prendre votre décision.

### 3. Demandez-vous si la collaboration est appropriée

- ✓ Y a-t-il un lien naturel entre la mission et les buts de votre organisme et ceux du collaborateur éventuel?
- ✓ Ce collaborateur appuie-t-il les idées fondamentales de votre organisme en matière de santé publique?
- ✓ Pourriez-vous appuyer publiquement les idées de votre collaborateur en matière de santé publique?
- ✓ Y a-t-il un risque que vous paraissiez tirer un gain personnel de cette collaboration ou que vous en tiriez effectivement un?
- ✓ Le collaborateur adopte-t-il des pratiques scientifiques, éthiques et juridiques semblables aux vôtres?
- ✓ Les pratiques opérationnelles du collaborateur cadrent-elles avec la mission et les buts de votre organisme?
- ✓ Est-ce que vous-même et votre organisme pourriez répondre des pratiques du collaborateur éventuel?
- ✓ Quelles sont les répercussions sur la santé des produits ou services du collaborateur éventuel? Sont-elles compatibles avec la mission et les buts de votre organisme?
- ✓ Comment le public perçoit-il l'organisme collaborateur? (Son opinion se répercutera inévitablement sur la façon dont il perçoit votre décision de conclure cette collaboration.)

- ✓ Voudriez-vous que cette collaboration soit rendue publique?
- ✓ Le public pourrait-il juger que cette collaboration vous place en situation de conflit d'intérêts?
- ✓ Comment cette collaboration modifierait-elle la réputation de votre organisme auprès du public?
- ✓ Cette collaboration nuirait-elle à la réputation et à la crédibilité de votre organisme dans le milieu de la santé publique?

#### 4. Examinez attentivement le projet proposé

- ✓ Quel est le projet proposé?
- ✓ Quels avantages votre organisme peut-il tirer de cette collaboration?
- ✓ Quels avantages le collaborateur éventuel peut-il tirer de sa collaboration avec vous? Pourquoi veut-il collaborer avec votre organisme?
- ✓ Qu'attend-il en retour?
- ✓ À quel point votre organisme aura-t-il son mot à dire sur l'élaboration du contenu du projet?
- ✓ À quel point votre organisme aura-t-il son mot à dire sur la conduite du projet?
- ✓ Le collaborateur se conformera-t-il aux politiques et règlements de votre organisme?
- ✓ Le nom du collaborateur et sa participation au projet seront-ils rendus publics? Le cas échéant, cette collaboration sera-t-elle perçue comme conforme aux engagements de votre organisme en matière de santé publique?
- ✓ Le collaborateur éventuel prévoit-il utiliser le nom de votre organisme comme caution d'un de ses produits? Le cas échéant, cela sera-t-il conforme aux engagements de votre organisme en matière de santé publique?

- ✓ Quel est le calendrier? Quand la collaboration débuterait-elle et quand prendrait-elle fin? Soyez précis.

#### 5. Examinez la collaboration

- ✓ Établissez si possible un processus officiel d'examen et de consultation à suivre pour tous les projets de collaboration éventuels de votre organisme.
- ✓ Pensez à officialiser les ententes de collaboration au moyen d'une lettre d'entente ou d'un contrat. En rédigeant les modalités de l'entente, chacune des parties peut examiner les conditions de cet accord et y consentir en toute confiance.
- ✓ Une fois que l'entente de collaboration est officialisée, examinez-la et évaluez-la pour vous assurer qu'elle est à la satisfaction des deux parties. Les principaux jalons du projet pourraient servir à déterminer les dates où il conviendrait d'examiner votre entente.

La collaboration peut apporter une aide précieuse aux organismes sur le plan opérationnel, mais elle peut aussi causer des problèmes. Réfléchissez bien avant de décider d'une collaboration. Commencez par étudier ces questions, cela vous aidera à ce que la collaboration soit dans l'intérêt de tous.

Le présent texte est adapté du document *How to choose a corporate sponsor: CDC Guidelines for Collaboration with the Private Sector*, avec la permission des Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta (GA), États-Unis.

Notre mission est d'aider  
les Canadiens et les Canadiennes  
à maintenir et à améliorer leur état de santé.  
*Santé Canada*